



**Finances Personnel  
Administration Générale**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

**EXPOSE**

- La responsable du service finances, actuellement sur un poste d'attaché territorial à temps non complet (31.5/35), effectue régulièrement des heures complémentaires à hauteur d'un temps complet. Aussi, pour régulariser cette situation, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.
- Également, au sein du service petite enfance, un agent titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe, actuellement à mi-temps, réalise des heures complémentaires régulières à hauteur de 26.25/35èmes. Aussi, afin de normaliser cette situation, il est proposé de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26.25/35).
- En outre, le départ d'un adjoint du patrimoine de la médiathèque qui assurait une partie de ses missions sur le réseau des bibliothèques, a amené le service à repenser son organisation, à budget constant :  
Le temps de travail de la personne qui le remplacera sera porté à 23h/sem pour se concentrer uniquement sur les permanences et les accueils de classe.  
En parallèle, le temps de travail de l'agent en charge de la logistique, actuellement à 21h hebdomadaires, sera porté à 31h afin de prendre en charge l'ensemble de la logistique du réseau des médiathèques et bibliothèques.  
Aussi, afin de toucher un plus large panel de candidats, pour le poste de médiathécaire, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (23/35) et un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23/35).  
Quant au poste de chargé des opérations logistiques, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (31/35).  
Il est à noter que, s'agissant du poste de bibliothécaire à 23/35, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ou si la nature des missions ou les besoins du service le justifient, le poste créé pourra être occupé par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans des missions similaires.  
Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade correspondant.

Les postes laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du Comité Technique.

Toutes les évolutions du tableau des effectifs ci-avant présentées s'inscrivent dans le budget 2020.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Personnel et Administration Générale » réunie le 23 janvier dernier.

### **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<b>POSTES CRÉÉS</b>		
<b>Grades des postes</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Nombre de postes</b>
Attaché territorial	Temps complet	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (26.25/35)	1
Adjoint du patrimoine	Temps non complet (23/35)	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (23/35)	1
Adjoint du patrimoine	Temps non complet (31/35)	1

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 13 février 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20200218-178-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-02-2020

Publication le : 18-02-2020

Conseil Communautaire du 1



Le Président,  
*Alain Hunault*  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 55

L'an deux mil vingt, le treize février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Marie-Jo HAVARD			X	P	M. Rudy BOISSEAU
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	Mme Adeline HARRIS	X			P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Christian LE MOËL	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	P
M. Robert GASTINEAU				X		
DERVAL	M. Jean LOUËR			X	P	M. Jean-Pascal BREGEON
	M. Jean-Pascal BREGEON	X				
	M. Yvan LUCAS	X				
	Mme Laurence GUILBAULD	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X				
	Mme Valérie COUE	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	M. Noël JOUAN	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSE	M. Michel BOISSEAU			X		
	Mme Sylvie CARCREFF			X		
JANS	M. Philippe MACE	X				
	Mme Françoise COQUET	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND	X				
	M. Arnaud BERNARD			X	P	M. Jean GAVALAND
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérange GELLE			X	P	M. Alain DUVAL
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Emmanuel MASSÉ			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU			X	P	Mme Valérie COUÉ
	M. Dominique LANOE			X		
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS	X				
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE					

Secrétaire de Séance : M. Jean-Noël BEAUDOIN

M. Daniel RABU est arrivé à 17 h 32 lors de la lecture de la délibération n° 003 relative au renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 37 lors de la lecture de la délibération n° 004 relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant-Nozay-Derval.

Mme Adeline HARRIS est arrivée à 18 h 17 lors de la lecture de la délibération n° 018 relative aux tarifs des tablettes numériques.

AR-Préfecture

044-200072726-20200218-178-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-02-2020

Publication le : 18-02-2020



Le Président,  
  
Alain HUNAULT